



CCAMLR

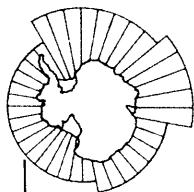
COMM CIRC 02/59
SC CIRC 02/19

Vendredi, 6 Septembre 2002

Vingt et unièmes réunions de la Commission et du Comité scientifique

Téléphone: +61 3 6210 1111
Fax: +61 3 6224 8744
Courriel: ccamlr@ccamlr.org
Web: ccamlr.org

PO Box 213, North Hobart, Tasmania 7002 Australia
181 Macquarie Street, Hobart, Tasmania 7000 Australia



CCAMLR

PO BOX 213 NORTH HOBART, TASMANIA, 7002 AUSTRALIA
137 HARRINGTON STREET, HOBART, TASMANIA, 7000 AUSTRALIA
Website: www.ccamlr.org

Ph: (61) 3 6231 0366
Fax: (61) 3 6234 9965
E-mail: ccamlr@ccamlr.org

CIRCULAIRE À L'ATTENTION DE TOUS LES MEMBRES DE LA COMMISSION ET DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

COMM CIRC 02/59
SC CIRC 02/19

Hobart, le 6 septembre 2002

Vingt et unièmes réunions de la Commission et du Comité scientifique

Par la circulaire COMM CIRC 02/44 et SC CIRC 02/14 du 12 juillet 2002, les Membres étaient conviés à assister aux prochaines réunions annuelles de la Commission et du Comité scientifique qui se tiendront à l'hôtel Wrest point à Hobart, en Australie, du 21 octobre au 1^{er} novembre 2002.

Une note annexée à ces circulaires donnait des informations sur les possibilités d'hébergement lors de ces réunions.

Les ordres du jour provisoires et provisoires annotés de la Commission et du Comité scientifique sont annexés. Il convient de noter que l'ordre du jour provisoire du Comité scientifique a subi des modifications considérables.

Suite aux avis adressés aux représentants de la Commission et du Comité scientifique le 24 juillet 2002, il est rappelé aux Membres que les copies papier des documents de réunion ne seront distribuées aux Membres que s'ils en font la demande.

Il est également rappelé aux Membres qu'ils doivent communiquer au secrétariat, le plus tôt possible, le nom de leur représentant, et des représentants suppléants et conseillers à la Commission et au Comité scientifique.

D.G.M. Miller
Secrétaire exécutif

P.J.

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT ET UNIÈME RÉUNION
DE LA COMMISSION POUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE
ET LA FLORE MARINES DE L'ANTARCTIQUE**

1. Ouverture de la réunion
2. Organisation de la réunion
 - i) Adoption de l'ordre du jour
 - ii) Rapport du président
3. Finances et administration
 - i) Rapport du SCAF
 - ii) États financiers vérifiés de 2001
 - iii) Type d'audit requis pour les états financiers de 2002
 - iv) Plan stratégique du secrétariat
 - v) Fonds de réserve
 - vi) Budgets de 2002, 2003 et 2004
 - vii) Contributions des Membres
4. Comité scientifique
5. Observation et contrôle
 - i) Rapport du SCOI
 - ii) Mise en œuvre du Système de contrôle
 - iii) Mise en œuvre du Système international d'observation scientifique
 - iv) Respect des mesures de conservation
 - v) Examen de l'organisation des travaux du SCOI
6. Évaluation et prévention de la mortalité accidentelle des ressources marines vivantes de l'Antarctique
 - i) Débris marins
 - ii) Mortalité accidentelle d'animaux marins au cours des opérations de pêche
7. Système de documentation des captures de *Dissostichus* spp. (SDC)
 - i) Rapport du SCOI
 - ii) Rapport récapitulatif annuel
 - iii) Fonds du SDC

- iv) Captures confisquées ou saisies
 - v) Mise en place d'un SDC électronique sur le Web sans documents papier
 - vi) Perfectionnement du SDC
8. Pêche illégale, non réglementée et non déclarée (pêche IUU) dans la zone de la Convention
- i) Rapport du SCOI
 - ii) Informations fournies par les Membres conformément aux Articles X et XXII de la Convention
 - iii) Mise en œuvre d'autres mesures visant à l'élimination de la pêche IUU
 - a) Coopération avec les parties non-contractantes
 - b) Base de données sur les navires établie par la CCAMLR
 - c) Application des mesures de conservation et des résolutions liées au SDC
 - d) Autres mesures
9. Pêcheries nouvelles et exploratoires
10. Proposition visant à faire figurer la légine sur la liste de la CITES
11. Mesures de conservation
- i) Examen des mesures en vigueur
 - ii) Étude de nouvelles mesures et d'autres décisions relatives à la conservation
12. Gestion dans des conditions d'incertitude
- i) Structure régulatrice
13. Collaboration avec d'autres éléments du Système du traité sur l'Antarctique
- i) Coopération avec les parties consultatives au traité sur l'Antarctique
 - ii) Coopération avec le SCAR
 - iii) Évaluation des propositions de zones spécialement protégées de l'Antarctique comprenant des zones marines
14. Collaboration avec d'autres organisations internationales
- i) Rapports des observateurs d'organisations internationales
 - ii) Rapports des représentants de la CCAMLR aux réunions de 2001/02 d'organisations internationales
 - iii) Nomination des représentants aux réunions de 2002/03 d'organisations internationales

15. Mise en œuvre des objectifs de la Convention
16. Élection du président de la Commission
17. Prochaine réunion
 - i) Invitation des observateurs à la prochaine réunion
 - ii) Organisation des prochaines réunions
18. Autres questions
19. Rapport de la vingt et unième réunion de la Commission
20. Clôture de la réunion.

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA RÉUNION DE 2002
DU COMITÉ PERMANENT DE LA CCAMLR
SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)**

1. Organisation de la réunion
2. Examen des états financiers révisés de 2001
3. Type d'audit requis pour les états financiers de 2002
4. Nomination du vérificateur
5. Plan stratégique du secrétariat
6. Audit de gestion du secrétariat
7. Examen du budget de 2002
8. Pratiques comptables liées au budget
9. Recouvrement des frais
10. Fonds de réserve
11. Budget de 2003
 - i) Salaires des cadres
 - ii) Bourses d'études supérieures pour les dépendants des cadres
 - iii) Examen de l'organisation des prochaines réunions
 - iv) Budget du Comité scientifique
 - v) Avis rendu par le SCOI
12. Dates de versement des contributions des Membres
13. Prévisions budgétaires pour 2004

14. Fonds du SDC
15. Autres questions
16. Adoption du rapport.

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA RÉUNION DE 2002
DU COMITÉ PERMANENT DE LA CCAMLR
SUR L'OBSERVATION ET LE CONTRÔLE (SCOI)**

1. Ouverture de la réunion
 - i) Adoption de l'ordre du jour
2. Système de documentation des captures de *Dissostichus* spp. (SDC)
 - i) Rapport récapitulatif annuel
 - ii) Fonds du SDC
 - iii) Captures confisquées ou saisies
 - iv) Mise en place d'un système électronique du SDC sur le Web sans documents papier
 - v) Perfectionnement du SDC
 - vi) Avis à la Commission
3. Système de contrôle et respect des mesures de conservation
 - i) Contrôles réalisés
 - ii) Mesures prises par les Etats du pavillon et les Etats du port à la suite des contrôles réalisés
 - iii) Perfectionnement du Système de contrôle
 - iv) Application des mesures de conservation
 - v) Avis à la Commission
4. Système international d'observation scientifique
 - i) Campagnes d'observation réalisées
 - ii) Perfectionnement du Système d'observation
 - iii) Avis à la Commission
5. Pêche illégale, non réglementée et non déclarée (pêche IUU) dans la zone de la Convention
 - i) Rapports des Membres en vertu des Articles X et XXII de la Convention, du Système de contrôle et du Système international d'observation scientifique

- ii) Mise en œuvre d'autres mesures visant à l'élimination de la pêche IUU
 - a) Coopération avec les parties non contractantes
 - b) Base de données sur les navires établie par la CCAMLR
 - c) Application des mesures de conservation et des résolutions liées au SDC
 - d) Autres mesures
 - iii) Avis à la Commission
-
- 6. Examen de l'organisation des travaux du SCOI
 - 7. Avis au SCAF
 - 8. Autres questions
 - 9. Élection du président du SCOI
 - 10. Adoption du rapport
 - 11. Clôture de la réunion.

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE DE LA VINGT ET UNIEME REUNION
DE LA COMMISSION POUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE
ET LA FLORE MARINES DE L'ANTARCTIQUE¹**

1. Ouverture de la réunion

Ouverture de la réunion à 9h00, le lundi 21 octobre 2002.

Accueil par le président (Nicola Sasanelli, Italie) des délégations des membres de la CCAMLR ainsi que les observateurs des États adhérents et des parties non contractantes et organisations internationales qui ont été invitées conformément à la décision prise l'année dernière (CCAMLR-XX, paragraphes 17.1 à 17.3).

Discours de son Excellence Sir Guy Green, gouverneur de la Tasmanie, qui aura été présenté par le président.

2. Organisation de la réunion

Après le discours d'ouverture, le président propose de ne traiter que les questions de procédure pour ensuite ajourner la session et permettre au Comité scientifique, au SCAF et au SCOI de se mettre à l'œuvre.

i) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour préliminaire de la vingt et unième réunion de la Commission a été préparé et distribué le 12 juillet 2002 conformément à la Règle 15 du Règlement intérieur de la Commission. L'ordre du jour provisoire a été préparé compte tenu des ajouts et des commentaires des États membres et distribué conformément à la Règle 17 du Règlement intérieur.

Les ordres du jour annotés du SCAF et du SCOI sont annexés au présent document.

¹ Abréviations utilisées dans le texte : SCAF (Comité permanent sur l'administration et les finances) et SCOI (Comité permanent sur l'observation et le contrôle).

ii) Rapport du président

Compte rendu des activités de la période d'intersession par le président.

3. Finances et administration

i) Rapport du SCAF

L'ordre du jour annoté de la réunion du SCAF figure à l'appendice A. Compte rendu de cette réunion par son président. Les conclusions et recommandations du rapport seront examinées dans le détail aux alinéas ii) à vii) ci-dessous.

ii) États financiers vérifiés de 2001

Acceptation ou rejet des états financiers vérifiés de 2001 par la Commission, conformément à l'Article 12.1 du Règlement financier.

iii) Type d'audit requis pour les états financiers de 2002

Décision sur le type d'audit que la Commission souhaite faire exécuter : audit exhaustif ou partiel. Nomination d'un vérificateur-comptable pour 2002 et 2003.

iv) Plan stratégique du secrétariat

Avis rendus par le SCAF à la Commission sur le plan stratégique du secrétariat et les exigences de sa mise en œuvre.

v) Fonds de réserve

Présentation à la Commission par le président du SCAF des modalités proposées d'utilisation du fonds de réserve.

vi) Budgets de 2002, 2003 et 2004

Examen des modifications proposées du budget adopté pour 2002, adoption du budget de 2003 et prise de connaissance des prévisions budgétaires pour 2004 compte tenu des avis du SCAF.

Examen également des pratiques comptables à appliquer lors de la formulation et du contrôle du budget.

vii) Contributions des Membres

Avis rendus par le SCAF à la Commission sur l'application de l'Article 5.6 du Règlement financier traitant des dates de versement des contributions des Membres.

4. Comité scientifique

Présentation du rapport de la vingt et unième réunion du Comité scientifique par son président, avec d'une part, les avis et recommandations rendus à la Commission conformément aux objectifs de la Convention et d'autre part, les réponses à plusieurs demandes formulées directement par la Commission lors de CCAMLR-XX.

Les avis et recommandations du Comité scientifique seront examinées dans le détail aux questions correspondantes de l'ordre du jour.

5. Observation et contrôle

i) Rapport du SCOI

L'ordre du jour annoté de la réunion du SCOI figure à l'appendice B. Présentation du rapport de la réunion du SCOI par son président. Les conclusions et recommandations du rapport seront examinées dans le détail aux alinéas ii) à v) ci-après, ainsi que sous d'autres questions pertinentes de l'ordre du jour.

ii) Mise en œuvre du système de contrôle

Présentation d'un résumé des rapports des contrôles menés pendant la saison 2001/02.

Examen également des recommandations du SCOI visant à améliorer le système de contrôle.

iii) Mise en œuvre du Système international d'observation scientifique

Compte rendu des campagnes d'observation scientifiques réalisées pendant la saison 2001/02.

Examen de la mise en œuvre du Système et considération des mesures recommandées par le SCOI et le Comité scientifique en vue de le rendre le plus efficace possible.

iv) Respect des mesures de conservation

Examen des conclusions du SCOI en ce qui concerne le respect des mesures de conservation de la CCAMLR et les contrôles réalisés, y compris les mesures prises par les Etats du pavillon et les Etats du port en fonction d'une part, des résultats déclarés des contrôles réalisés et d'autre part, des questions concernant la pêche menée dans la zone de la Convention par les parties non contractantes.

v) Examen de l'organisation du travail du SCOI

Examen de l'avis du SCOI sur cette question, ainsi que des activités coordonnées pendant la période d'intersession par la Communauté européenne, comme convenu l'année dernière (CCAMLR-XX, paragraphes 8.15 et 8.16 et annexe 8).

6. Évaluation et prévention de la mortalité accidentelle des ressources marines vivantes de l'Antarctique

Les discussions de la Commission seront menées sous les rubriques suivantes, compte tenu des délibérations et des recommandations du Comité scientifique.

i) Débris marins

Outre ses recommandations sur l'impact biologique des débris marins, le Comité scientifique fera également le compte rendu de l'évaluation des données scientifiques collectées lors des campagnes d'évaluation menées par les Membres sur les débris marins échoués sur les plages et lors d'observations de la fréquence de rencontre de débris marins et de l'impact de ces derniers sur les ressources marines vivantes dans la zone de la Convention. Une liste des

campagnes d'évaluation réalisées et des données soumises à la banque de données de la CCAMLR sur les débris marins sera présentée de manière à exposer les tendances pour chaque site.

Examen de l'avis du Comité scientifique sur les données que les Membres sont tenus de déclarer à l'égard des campagnes d'évaluation des débris marins.

Examen également de l'avis du SCOI sur la mise en œuvre par les Membres de la mesure de conservation 63/XV "Emploi et élimination des courroies d'emballage en plastique sur les navires de pêche".

ii) Mortalité accidentelle de la faune marine liée aux opérations de pêche

Le rapport du Comité scientifique comportera des recommandations sur la mortalité accidentelle des oiseaux et mammifères marins dans les opérations de pêche.

Le Comité scientifique rendra compte plus particulièrement de la recherche ayant trait aux oiseaux marins, de l'évolution des méthodes de pêche, de projets de formation de personnes concernées et d'autres questions importantes pour l'élimination de la mortalité accidentelle des oiseaux marins dans les pêcheries à la palangre. Une attention particulière sera portée aux questions de respect de la mesure de conservation 29/XIX (CCAMLR-XX, paragraphe 6.23)

7. Système de documentation des captures de *Dissostichus* spp. (SDC)

(i) Rapport du SCOI

Examen des avis pertinents provenant du rapport du SCOI sur l'application du SDC et discussion des rubriques suivantes par la Commission.

ii) Rapport récapitulatif annuel

Examen du fonctionnement du SDC depuis mai 2000.

iii) Fonds du SDC

Discussion du rapport du groupe chargé de déterminer l'utilisation éventuelle du fonds du SDC (CCAMLR-XX, annexe 5, paragraphes 2.102 à 2.104) et, le cas échéant, examen des avis contenus dans ledit rapport.

iv) Captures confisquées ou saisies

Examen des avis du SCOI sur les procédures concernant les captures confisquées ou saisies.

v) Mise en place d'un SDC électronique sur le Web sans documents papier

Examen des progrès réalisés en ce qui concerne la mise en place d'un SDC électronique sur le Web sans documents papier, compte tenu du rapport du SCOI ainsi que de celui des États-Unis (CCAMLR-XX, annexe 5, paragraphes 2.95 à 2.97).

vi) Perfectionnement du SDC

Examen des améliorations possibles du SDC.

8. Pêche illégale, non-réglémentée et non déclarée (pêche IUU) dans la zone de la Convention

i) Rapport du SCOI

Examen des sections pertinentes du rapport du SCOI et des avis qu'il contient en ce qui concerne la pêche IUU, notamment de *Dissostichus* spp.

ii) Informations fournies par les Membres conformément aux Articles X et XXII de la Convention

Examen des informations disponibles fournies par les Membres sur les activités allant à l'encontre des objectifs de la Convention, menées par les ressortissants ou des navires de Parties contractantes ou non-contractantes.

iii) Mise en œuvre d'autres mesures visant à éliminer la pêche IUU

a) Coopération avec les parties non-contractantes

Examen des avis du SCOI sur la coopération avec les Parties non-contractantes, notamment en ce qui concerne les diverses mesures de conservation ou résolutions.

b) Base de données sur les navires établie par la CCAMLR

Examen du développement et de l'utilisation de la base de données sur les navires.

c) Application des mesures de conservation et résolutions liées au SDC

Examen de la mise en œuvre des mesures de conservation ou résolutions liées au SDC, notamment des délibérations du SCOI sur les rapports du SDC de captures effectuées dans des régions de haute mer en dehors de la zone de la Convention (CCAMLR-XX, paragraphe 5.5).

Examen des rapports sollicités de la Russie, de l'Uruguay et des Seychelles, sur la vérification des captures ayant été déclarées comme provenant des régions de haute mer en dehors de la zone de la Convention (CCAMLR-XX, paragraphe 5.20).

d) Autres mesures

Examen des propositions d'autres mesures qu'il pourrait être nécessaire d'adopter pour combattre et éliminer la pêche IUU dans la zone de la Convention.

9. Pêcheries nouvelles et exploratoires

Aucune nouvelle pêcherie n'a été mise en place pendant la saison 2001/02, mais plusieurs pêcheries exploratoires avaient été approuvées par la Commission (CCAMLR-XX, paragraphes 7.7 à 7.10). La Commission examinera les captures effectuées en fonction des limites fixées et de l'application d'autres règlements de pêche relatifs à ces pêcheries.

Examen des propositions adressées par les Membres conformément aux mesures de conservation 31/X et 65/XII en ce qui concerne respectivement les pêcheries nouvelles et les pêcheries exploratoires de la saison 2002/03.

La Commission tiendra compte des avis que le Comité scientifique aura rendu sur ses délibérations et ses recommandations à l'égard de ces propositions, notamment sur les plans de pêche.

10. Proposition visant à faire figurer la légine sur la liste de la CITES

L'Australie a présenté à la Conférence des parties (COP) une proposition visant à faire figurer la légine à l'appendice II de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) de cette Convention. La CITES a demandé au secrétariat d'apporter des précisions sur cette proposition et d'indiquer si la CCAMLR souhaiterait être invitée, en tant qu'observatrice, à la XII^e réunion de la CITES COP (COP12) qui se tiendra à Santiago, au Chili, du 3 au 15 novembre 2002. La proposition adressée à la CITES par l'Australie et toutes les COMM CIRC relatives à la CITES seront présentées dans un document de support pour discussion.

11. Mesures de conservation

i) Examen des mesures en vigueur

Examen des mesures de conservation en vigueur compte tenu des avis de gestion du Comité scientifique et de l'expérience acquise par les Membres lors de la mise en œuvre des mesures pendant la saison 2001/02. Les conclusions du secrétariat sur le système de numérotation utilisé pour les mesures de conservation seront particulièrement examinées (CCAMLR-XX, paragraphe 9.4).

Compte rendu par le secrétariat, le cas échéant, des propositions de révision des mesures existantes, préparées pendant la période d'intersession en consultation avec les Membres.

ii) Étude de nouvelles mesures et d'autres décisions relatives à la conservation

A cet alinéa, discussion des mesures de conservation qui n'auront pas encore été abordées par la Commission lors de l'examen de l'alinéa 9 i) ou d'autres questions à l'ordre du jour.

Examen des avis rendus par le Comité scientifique à cet égard.

12. Gestion dans des conditions d'incertitude

Examen des avis rendus par le Comité scientifique, ainsi que des nouvelles informations qui pourraient servir à améliorer les points ci-dessous :

i) Structure régulatrice

Examen des progrès réalisés depuis la dernière réunion (CCAMLR-XX, paragraphes 10.1 à 10.3).

13. Coopération avec d'autres éléments du Système du traité sur l'Antarctique

i) Coopération avec les parties consultatives au traité sur l'Antarctique

La CCAMLR sera représentée à la vingt-cinquième Réunion consultative du traité sur l'Antarctique (RCTA-XXV) (septembre 2002, Pologne). Compte rendu de cette réunion par le secrétaire exécutif.

Le président du Comité scientifique participera à la cinquième réunion du Comité pour la protection de l'environnement (CPE-V). Il présentera un compte rendu de cette réunion.

La Commission a convenu de promouvoir la coopération avec d'autres éléments du Système du Traité sur l'Antarctique dans certains domaines clés (CCAMLR-XX, paragraphe 11.7). Examen des faits nouveaux.

ii) Coopération avec le SCAR

Le rapport du Comité scientifique comportera les conclusions de ses délibérations sur la coopération avec le SCAR.

En outre, l'observateur de la CCAMLR auprès du SCAR et l'observateur du SCAR auprès de la CCAMLR seront invités à faire un compte rendu à la Commission sur les dernières initiatives du SCAR auxquelles la CCAMLR porte un intérêt particulier, ainsi que sur SCAR-XXVII (juillet 2002, en Chine).

iii) Évaluation des propositions de zones antarctiques protégées comprenant des zones marines

Compte rendu du Comité scientifique sur le développement d'une méthode d'évaluation des propositions de création de zones marines protégées devant être transmises à la CCAMLR conformément à l'annexe V du protocole pour la protection de l'environnement au traité sur l'Antarctique. Examen des propositions actuelles, ainsi que de toute clarification soumise par la RCTA sur son processus de présentation de propositions à la CCAMLR (CCAMLR-XX, paragraphe 11.19)

14. Coopération avec d'autres organisations internationales

i) Rapports des observateurs d'organisations internationales

Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales suivantes ont été invitées à participer à CCAMLR-XXI en tant qu'observateurs : ASOC, CCSBT, CIB, CICTA, CITT, COI, CPE, CPPS, CPS, FAO, FFA, PNUE, SCAR, SCOR et UICN. Les représentants de ces organisations, présents à la réunion, seront invités à présenter un rapport à la CCAMLR.

ii) Rapports des représentants de la CCAMLR aux réunions de 2001/02 d'organisations internationales

Présentation des rapports des représentants de la CCAMLR aux réunions de 2001/02 d'organisations internationales (CCAMLR- XX, paragraphe 12.50).

iii) Nomination des représentants aux réunions de 2002/03 d'organisations internationales

En vertu de la pratique convenue l'année dernière (CCAMLR-XX, paragraphe 12.49), la Commission nommera ses observateurs auprès des réunions d'organisations internationales pouvant présenter un intérêt particulier pour la CCAMLR. Le secrétariat a compilé un calendrier des prochaines réunions d'organisations internationales, dans la mesure où celles-ci sont déjà connues.

15. Mise en œuvre des objectifs de la Convention

Depuis 1996, la Commission reconnaît la nécessité de se pencher sur les objectifs de la Convention à chaque réunion annuelle. Lors de la dernière réunion, elle a convenu d'accorder la priorité à trois questions précises (CCAMLR-XX, paragraphe 13.6). Ayant reconnu que le temps dont elle disposait lors de cette réunion n'était pas suffisant, elle a envisagé plusieurs solutions pour arriver à un examen plus complet (CCAMLR-XX, paragraphes 13.7 à 13.11).

Examen des propositions soumises à cet égard.

16. Élection du président de la Commission

Election, conformément à la Règle 8 du Règlement intérieur de la Commission, d'un nouveau président dont le mandat prendra effet à la clôture de la présente réunion et se terminera à la clôture de la réunion de 2004.

17. Prochaine réunion

i) Invitation des observateurs à la prochaine réunion

Depuis 1994, la Commission traite la question de l'invitation des observateurs à la réunion suivante sous cette rubrique (CCAMLR-XIII, paragraphe 13.7). Une décision sera prise sur les États adhérents, les parties non-contractantes et les organisations internationales à inviter à CCAMLR-XXII.

ii) Organisation des prochaines réunions

Examen de l'avis du SCAF à l'égard des possibilités de lieux de réunion pour l'avenir.

Des dispositions provisoires ont été prises pour que les prochaines réunions du Comité scientifique et de la Commission se tiennent à Hobart, du 27 octobre au 7 novembre 2003.

18. Autres questions

19. Rapport de la vingt et unième réunion de la Commission

Examen et adoption du rapport de la vingt et unième réunion.

20. Clôture de la réunion

Clôture de la réunion prévue à 16h00, le vendredi 1^{er} novembre 2002.

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE DE LA REUNION DE 2002
DU COMITE PERMANENT DE LA CCAMLR
SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)**

1. Organisation de la réunion

Adoption de l'ordre du jour et examen du meilleur moyen de le traiter en fonction du temps disponible et des besoins de l'autre comité permanent de la Commission.

2. Examen des états financiers révisés de 2001

A la demande de la Commission, le vérificateur a procédé à un audit exhaustif des états financiers de 2001. Il n'a constaté aucune infraction au Règlement financier. Les états financiers, ainsi que le rapport d'audit correspondant, seront soumis à la Commission.

3. Type d'audit requis pour les états financiers de 2002

Aux termes du Règlement financier, la Commission est habilitée à décider s'il est nécessaire de procéder à un audit exhaustif ou à un audit partiel des états financiers de 2002.

4. Nomination d'un vérificateur

Lors de sa session de 2000, la Commission a nommé l'Australian National Audit Office pour effectuer la vérification des états financiers de 2000 et 2001. Le Comité avisera la Commission s'il estime que cette nomination devrait être reconduite pour deux ans.

5. Plan stratégique du secrétariat

Le secrétariat a élaboré un plan stratégique pour les travaux qu'il mène pour la Commission et le Comité scientifique. Le secrétaire exécutif présentera ce plan, ainsi

que les changements qu'il conviendrait d'apporter dans le domaine des ressources et du Règlement du personnel pour sa mise en vigueur.

6. Audit de gestion du secrétariat

Compte rendu annuel du secrétaire exécutif sur la mise en œuvre des recommandations adoptées par CCAMLR-XVI à la suite de l'audit de gestion du secrétariat réalisé en 1997.

7. Examen du budget de 2002

Exposé des résultats prévus de l'exécution du budget de 2002.

8. Pratiques comptables liés au budget

Présentation par le secrétariat des diverses options développées en consultation avec les président et vice-président du SCAF et le vérificateur. Ces options concernent des changements de présentation dans le format du budget et les implications d'un budget fondé sur une méthode de comptabilisation totale des créances et des dettes. De tels changements pourraient améliorer la transparence et la gestion des processus budgétaire et de reddition des comptes.

9. Recouvrement des frais

L'année dernière, le SCAF a identifié un certain nombre d'options pour le recouvrement de certaines dépenses. Il s'agit entre autres d'introduire des frais de traitement des propositions de pêcheries nouvelles et exploratoires, d'établir le principe d' "utilisateur-payeur" et d'imposer un paiement aux parties non contractantes. N'ayant pas disposé de suffisamment de temps lors de la session de 2001 pour examiner adéquatement ces possibilités, le Comité a convenu d'y procéder en 2002. En préparation, les États-Unis avaient été chargés de fournir des informations sur leur système d' "utilisateur-payeur" pour le SDC, et le secrétariat, de rédiger un résumé des propositions de pêcheries nouvelles et exploratoires (CCAMLR-XX, paragraphe 3.24).

10. Fonds de réserve

En 2001, la Commission a créé un fonds de réserve, mais n'a pas disposé de suffisamment de temps pour en déterminer ses modalités d'utilisation. Le Comité envisagera les modalités possibles qu'il recommandera à la Commission cette année.

11. Budget de 2003

Présentation du budget proposé pour 2003. A l'aide de ce projet de budget, du bilan des discussions sur les questions financières et administratives et de l'avis rendu par les présidents du Comité scientifique et du SCOI, le SCAF préparera un budget qu'il soumettra à la Commission pour 2003.

i) Salaire des cadres

La Commission a convenu des modalités d'une révision indépendante du paiement des salaires des cadres en vue d'améliorer la stabilité et la prévisibilité du budget de la Commission (CCAMLR-XX, paragraphes 3.8 à 3.10 et annexe 6). Il était prévu qu'un rapport soit soumis à la Commission à la réunion de 2002.

ii) Bourses d'études supérieures pour les dépendants des cadres

La Commission a chargé le secrétariat de se renseigner sur la politique suivie à l'égard des bourses d'études dans d'autres organisations intergouvernementales de même envergure et de soumettre son rapport à la réunion de cette année (CCAMLR-XX, paragraphe 3.11).

iii) Examen de l'organisation des prochaines réunions

La Commission a chargé le secrétaire exécutif de déterminer au plus tôt, avec l'aide de l'Australie, le meilleur emplacement possible pour les prochaines réunions (CCAMLR-XX, paragraphe 17.6).

iv) Budget du Comité scientifique

Le président du Comité scientifique est invité d'une part, à présenter le budget de son comité pour 2003 et les prévisions pour 2004 afin que la Commission les

intègre dans ses budgets et d'autre part, à aviser le SCAF de toute autre décision prise par ce même comité, susceptible d'affecter le budget de la Commission.

v) Avis rendu par le SCOI

Le président du SCOI est invité à présenter au SCAF toute conséquence financière susceptible d'émaner de ses recommandations à la Commission.

12. Dates de versement des contributions des Membres

Lors de la réunion de 1999, par une révision de l'Article 5.6 du Règlement financier, la Commission a changé la date à laquelle doivent être versées les contributions annuelles. Cette nouvelle réglementation autorise les Membres avisant qu'il leur est impossible d'adopter le nouveau calendrier en une année donnée à conserver l'ancienne date limite. Ainsi qu'en a convenu la Commission, le Comité poursuivra l'examen des règles et de leur respect par les Membres, et déterminera s'il est nécessaire de conserver l'ancienne date limite pour certains Membres en 2003.

13. Prévisions budgétaires pour 2004

Le Comité présentera à la Commission, pour information uniquement, un état prévisionnel du budget de 2004.

14. Fonds du SDC

La Commission a chargé le président du SCAF de constituer un groupe spécial chargé d'examiner, à l'égard du fonds du SDC, les propositions de dépenses (CCAMLR-XX, paragraphe 3.27). Le groupe présentera au SCAF son rapport, ainsi que les recommandations de dépenses fondées sur les propositions reçues et toute autre information pertinente.

15. Autres questions

Discussion de toute autre question que la Commission pourrait avoir adressée au Comité.

16. Adoption du rapport

Adoption par le Comité du rapport qu'il présentera à la Commission.

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE DE LA REUNION DE 2002
DU COMITE PERMANENT DE LA CCAMLR
SUR L'OBSERVATION ET LE CONTROLE (SCOI)**

1. Ouverture de la réunion

C'est à la session d'ouverture de CCAMLR-XX, le 21 octobre 2002, que le secrétariat précisera les dates et lieu exacts de la réunion.

L'ordre du jour provisoire du Comité, qui sera préparé en tenant dûment compte des ajouts et des commentaires adressés par les Membres sur cet ordre du jour préliminaire, sera distribué en appendice à l'ordre du jour provisoire de la Commission le 6 septembre 2002.

Les autres questions adressées au Comité par la Commission seront examinées à la question 8 "Autres questions".

2. Système de documentation des captures de *Dissostichus* spp. (SDC)

i) Rapport récapitulatif annuel

Le secrétariat soumettra un rapport sur la mise en œuvre du SDC, lequel comportera une analyse des données de capture et de vente dérivées du SDC depuis mai 2000.

ii) Fonds du SDC

La Commission a estimé que les diverses utilisations possibles du Fonds du SDC devraient être examinées pendant la période d'intersession (CCAMLR-XX, annexe 5, paragraphes 2.102 à 2.104). Pendant la période d'intersession, un comité de représentants de six Membres a été établi. Celui-ci soumettra un rapport au Comité.

iii) Captures confisquées ou saisies

Examen par le Comité des rapports des Membres sur les mesures qu'ils ont prises dans le cadre des procédures relatives aux captures saisies ou confisquées, conformément aux paragraphes 15 et 16 de la mesure de conservation 170/XX.

iv) Mise en place d'un système électronique du SDC sur le Web sans documents papier

Les Etats-Unis feront le compte rendu du développement pendant la période d'intersession de la proposition de système électronique du SDC sur le Web, sans documents papier (CCAMLR-XX, annexe 5, paragraphes 2.95 à 2.97).

v) Perfectionnement du SDC

Le secrétariat fera un compte rendu des difficultés que les Membres ou lui-même auront rencontrées dans l'application du SDC.

Le Comité considérera s'il y a lieu d'apporter des modifications au Système.

vi) Avis à la Commission

Préparation des avis destinés à la Commission sur toutes les questions relatives à la mise en œuvre du SDC.

3. Système de contrôle et respect des mesures de conservation

i) Contrôles réalisés

Outre les rapports de contrôle, les Membres sont tenus de déclarer au SCOI le nombre de contrôleurs ayant effectivement participé aux campagnes, la durée de celles-ci et les secteurs qu'ils ont couverts (CCAMLR-XII, paragraphe 6.5).

Présentation d'un résumé des rapports de contrôle menés dans la période d'intersession 2001/02 préparé par le secrétariat. L'original des rapports de contrôle sera également disponible.

ii) Mesures prises par les Etats du pavillon et les Etats du Port à la suite des contrôles réalisés

Conformément au paragraphe IX du Système de contrôle, tous les rapports des contrôles réalisés pendant la saison 2001/02 auront été transmis à l'Etat du pavillon du navire contrôlé. Lorsque les rapports de contrôle contiennent des preuves d'infractions aux mesures de conservation (paragraphe XI et XII du Système de contrôle), ces Etats sont tenus d'aviser la Commission du résultat de leurs investigations et de l'issue des procès et des sanctions imposées.

Le SCOI examinera les rapports de contrôle des Etats du pavillon, s'ils sont disponibles, et avisera la Commission en conséquence.

Conformément à la mesure de conservation 147/XIX, les Etats du port sont tenus de contrôler les navires de pêche qui ont l'intention de débarquer ou de transborder *Dissostichus* spp. dans leurs ports. Il doivent également faire part à l'Etat du pavillon du navire de leurs découvertes et coopérer avec cet Etat pour prendre les mesures qui s'imposent pour enquêter sur toute infraction présumée. Les Parties contractantes sont chargées d'aviser le secrétariat de tout refus d'accès à un port ou toute permission de débarquer ou de transborder *Dissostichus* spp. délivrée à un navire. Cette information est très rapidement transmise à toutes les Parties contractantes.

Le SCOI examinera les rapports de contrôle des Etats du port, s'ils sont disponibles, et avisera la Commission en conséquence.

iii) Perfectionnement du Système de contrôle

La Commission a convenu que les mesures nécessaires pour améliorer le Système de contrôle de la CCAMLR devaient être suivies (CCAMLR-XIV, paragraphe 7.44).

Le SCOI examinera toute proposition avancée par les Membres à cet égard.

Le Comité étudiera également les recommandations avancées par le Comité scientifique relativement au Système de contrôle.

iv) Application des mesures de conservation

Présentation par le secrétariat d'un rapport sur l'application des mesures de conservation pendant la saison 2001/02. Celui-ci comportera les informations fournies par les Membres quant aux mesures qu'ils ont prises pour appliquer les mesures de conservation et en assurer le respect conformément aux Articles XX.3) et XXI de la Convention.

Un rapport sur la mise en œuvre des mesures de conservation ayant trait aux pêcheries et à la réalisation de campagnes d'évaluation sur la pêche et à la déclaration des données de pêche et des données des pêcheries sur la biologie des poissons sera également examiné.

v) Avis à la Commission

A cette question de l'ordre du jour, le SCOI préparera l'avis qu'il rendra à la Commission sur toutes ses conclusions pertinentes au Système de contrôle et au respect des mesures de conservation correspondant .

4. Système international d'observation scientifique

i) Campagnes d'observation réalisées

Le secrétariat fournira un résumé des campagnes d'observation scientifique réalisées pendant la période d'intersession 2001/02 conformément au Système.

ii) Perfectionnement du Système d'observation

La Commission a convenu que les mesures nécessaires pour améliorer le Système international d'observation scientifique établi par la CCAMLR devaient être suivies (CCAMLR-XIV, paragraphe 7.44).

Le Comité examinera les recommandations du Comité scientifique qui sont en rapport avec le Système.

iii) Avis à la Commission

Le Comité préparera l'avis qu'il rendra à la Commission sur toutes les questions figurant sous cette rubrique.

5. Pêche illégale, non déclarée et non réglementée (pêche IUU) dans la zone de la Convention

Les résultats pertinents des questions précédentes de l'ordre du jour seront examinés relativement à l'ampleur de la pêche IUU, notamment de *Dissostichus* spp.

i) Rapports des Membres en vertu des Articles X et XXII de la Convention, du Système de contrôle et du Système international d'observation scientifique

Examen par le SCOI de toutes les informations fournies par les Membres sur des actions contraires aux objectifs de la Convention menées par des ressortissants ou des navires de parties contractantes ou non.

Il s'agit, entre autres, des comptes rendus d'observation par des Membres de navires de pêche dans la zone de la Convention.

ii) Mise en œuvre d'autres mesures visant à l'élimination de la pêche IUU

a) Coopération avec les parties non-contractantes

Le SCOI examinera d'une part, les mesures prises en 2001/02 pour mettre en œuvre la directive adoptée lors de CCAMLR-XVII en vue de renforcer la coopération avec les parties non-contractantes pour éliminer la pêche IUU dans la zone de la Convention et d'autre part, celles prises par le secrétariat vis-à-vis des résolutions 13/XIX et 14/XIX.

b) Base de données sur les navires établie par la CCAMLR

Le secrétariat rendra compte de l'établissement de la base de données CCAMLR sur les navires et des besoins qui lui sont liés.

Le SCOI étudiera l'utilisation possible de la base des données des navires et les conditions de son accès.

c) Application des mesures de conservation et des résolutions liées au SDC

Le secrétariat fera un compte rendu sur l'application par les Membres des mesures de conservation et des résolutions liées au SDC, notamment à l'égard de l'inspection portuaire de navires de parties non-contractantes (mesures de conservation 118/XX et 147/XIX) et sur les mesures prises en ce qui concerne le pavillon de navires n'appliquant pas le SDC (résolution 13/XIX), l'utilisation des ports de parties non-contractantes (résolution 15/XIX), l'application du VMS dans le SDC (résolution 16/XIX) et l'application du VMS et d'autres mesures pour vérifier les données de capture de régions de haute mer en dehors de la zone de la Convention (résolution 17/XX).

La Commission a estimé que les relevés de capture du SDC sur la haute mer en dehors de la zone de la Convention devraient être examinés plus minutieusement (CCAMLR-XX, paragraphe 5.5). Elle estime de plus que la Russie, l'Uruguay et les Seychelles devraient être invitées à faire un compte rendu lors de CCAMLR-XXI sur la vérification des captures déclarées provenir de la haute mer, en dehors de la zone de la Convention (CCAMLR-XX, paragraphe 5.20).

d) Autres mesures

Examen des propositions des Membres relatives à toute autre mesure visant à combattre la pêche IUU dans la zone de la Convention.

Examen également des conclusions du Comité scientifique sur l'impact potentiel du niveau actuel de la pêche IUU sur les stocks de poissons exploités et sur le niveau de mortalité accidentelle des oiseaux de mer dans les opérations de pêche à la palangre, ainsi que de l'évaluation de ces points.

iii) Avis à la Commission

Préparation de l'avis que le SCOI rendra à la Commission sur toutes les questions considérées en matière de pêche IUU dans la zone de la Convention, notamment sur l'efficacité des mesures mises en place par le passé pour éliminer la pêche IUU dans la zone de la Convention et sur toutes les mesures qui s'avèrent nécessaires.

6. Examen de l'organisation des travaux du SCOI

Lors de CCAMLR-XX, il avait été demandé aux Membres d'étudier une proposition de la Communauté européenne visant à amender les attributions du SCOI et de faire part de leurs commentaires directement à la Communauté européenne (CCAMLR-XX, paragraphes 8.15 et 8.16 et annexe 8).

Le SCOI examinera le rapport préparé par la Communauté européenne.

7. Avis au SCAF

Le SCOI avisera le SCAF des implications financières de toutes les recommandations adressées à la Commission.

8. Autres questions

Le Comité examinera toute autre demande que lui fait parvenir la Commission pendant la réunion.

9. Élection du président du SCOI

Nomination d'un nouveau président pour un mandat de deux ans à compter de la clôture de la présente réunion.

10. Adoption du rapport

Le Comité adoptera le rapport qu'il présentera à la Commission.

11. Clôture de la réunion.

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT ET UNIEME RÉUNION
DU COMITÉ SCIENTIFIQUE POUR LA CONSERVATION
DE LA FAUNE ET LA FLORE MARINES DE L'ANTARCTIQUE**

1. Ouverture de la réunion
 - i) Adoption de l'ordre du jour
 - ii) Rapport du président
 - iii) Préparation des avis destinés au SCAF et au SCOI
2. Système international d'observation scientifique de la CCAMLR
 - i) Observations scientifiques menées au cours de la saison de pêche 2001/02
 - ii) Avis à la Commission
3. Contrôle et gestion de l'écosystème
 - i) Avis rendus par le WG-EMM
 - ii) Gestion des zones protégées
 - iii) Avis à la Commission
4. Espèces exploitées
 - i) Ressources de krill
 - a) Etat et tendances
 - b) Avis rendus par le WG-EMM
 - c) Avis à la Commission
 - ii) Ressources de poissons
 - a) Etat et tendances
 - b) Avis rendus par le WG-FSA
 - c) Avis à la Commission
 - iii) Pêcheries nouvelles et exploratoires
 - a) Pêcheries nouvelles de la saison 2001/02
 - b) Pêcheries exploratoires de la saison 2001/02
 - c) Notifications de projets de pêcheries nouvelles et exploratoires pour la saison 2002/03
 - d) Révision des limites
 - e) Avis à la Commission

- iv) Ressources de crabes
 - a) Etat et tendances
 - b) Avis rendus par le WG-FSA
 - c) Avis à la Commission
- v) Ressources de calmars
 - a) Etat et tendances
 - b) Avis rendus par le WG-FSA
 - c) Avis à la Commission
- 5. Mortalité accidentelle
 - i) Mortalité accidentelle dans les pêcheries à la palangre
 - ii) Mortalité accidentelle dans les pêcheries au chalut
 - iii) Captures accessoires associées aux autres pêcheries (krill, crabe etc.)
 - iv) Avis à la Commission
- 6. Autres questions de contrôle et de gestion
 - i) Propositions d'accroissement du nombre de sites du CEMP
 - ii) Débris marins
 - iii) Populations de mammifères et d'oiseaux marins
 - iv) Avis à la Commission
- 7. Gestion dans des conditions d'incertitude quant à la taille du stock et au rendement admissible
- 8. Exemption pour la recherche scientifique
- 9. Collaboration avec d'autres organisations
 - i) Coopération avec le Système du traité sur l'Antarctique
 - ii) Rapports des observateurs d'autres organisations internationales
 - iii) Rapports des représentants aux réunions d'autres organisations internationales
 - iv) Coopération future
- 10. Budget de 2003 et prévisions budgétaires pour 2004
- 11. Avis au SCOI et au SCAF

12. Activités soutenues par le secrétariat
 - i) Gestion des données
 - ii) Publications
13. Activités du Comité scientifique
 - i) Activités de la période d'intersession 2002/03
 - ii) Révision de l'ordre du jour du Comité scientifique
 - iii) Invitation des observateurs à la prochaine réunion
 - iv) Prochaine réunion
14. Élection du président du Comité scientifique
15. Autres questions
16. Adoption du rapport de la vingt et unième réunion du Comité scientifique
17. Clôture de la réunion.

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ
DE LA VINGT ET UNIÈME RÉUNION
DU COMITÉ SCIENTIFIQUE POUR LA CONSERVATION
DE LA FAUNE ET LA FLORE MARINES DE L'ANTARCTIQUE¹**

1. Ouverture de la réunion

Ouverture de la réunion et accueil des délégations des membres de la CCAMLR et des observateurs par le président (Rennie Holt, États-Unis). La liste des organisations internationales invitées à la réunion est dressée à la question 9 ii) de l'ordre du jour. Discussion de l'organisation de la réunion et des considérations d'ordre pratique.

i) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour préliminaire de la vingt et unième réunion du Comité scientifique a été préparé et distribué le 12 juillet 2002 conformément à la règle 5 du Règlement intérieur du Comité scientifique. L'ordre du jour provisoire a été préparé compte tenu des ajouts et commentaires proposés par les États membres et distribué conformément à la règle 7 du Règlement intérieur. Il convient de noter que l'ordre du jour provisoire a subi des modifications considérables.

ii) Rapport du président

Compte rendu du président sur les activités menées en période d'intersession depuis la vingtième réunion.

iii) Préparation des avis destinés au SCAF et au SCOI

Conformément à l'usage établi, le président est tenu d'aviser au préalable le SCAF et le SCOI des questions relevant de leur compétence. Les sessions de

¹ Abréviations des organes subsidiaires du Comité scientifique et de la Commission utilisées dans cet ordre du jour : WG-EMM (Groupe de travail sur le contrôle et la gestion de l'écosystème), WG-FSA (Groupe de travail chargé de l'évaluation des stocks de poissons), WG-IMAF *ad hoc* (Groupe de travail *ad hoc* sur la mortalité accidentelle induite par la pêche), SCAF (Comité permanent sur l'administration et les finances) et SCOI (Comité permanent sur l'observation et le contrôle).

ces comités permanents se dérouleront parallèlement à la réunion du Comité scientifique.

La décision finale sur les avis à donner au SCAF et au SCOI sera prise lors de la discussion de la question 11 de l'ordre du jour.

2. Système international d'observation scientifique de la CCAMLR

i) Observations scientifiques menées au cours de la saison de pêche 2001/02

Les résultats des observations scientifiques menées conformément au Système pendant la saison 2001/02 ont fait l'objet de discussions au sein du WG-EMM et WG-FSA qui les ont présentés au Comité scientifique dans leurs rapports. Le secrétariat fournit un résumé de toutes les campagnes d'observation réalisées et des données reçues.

Examen de la mise en œuvre du Système international d'observation scientifique pendant la saison 2001/02 d'une part, en fonction des données que devront collecter les observateurs scientifiques par pêcherie et d'autre part, en fonction des modifications qui pourraient lui être apportées, ainsi qu'au *Manuel de l'observateur scientifique*, notamment en ce qui concerne les carnets d'enregistrement des données et les directives destinées aux observateurs.

Les rapports du WG-EMM et du WG-FSA comprendront des recommandations destinées au Comité scientifique sur ces questions.

ii) Avis à la Commission

Préparation des avis à l'intention de la Commission sur les questions pertinentes à la mise en œuvre du Système et à ses objectifs.

Les impératifs opérationnels généraux du Système seront également étudiés pour la saison à venir, afin d'aider le président à préparer les avis qu'il rendra au SCOI.

3. Contrôle et gestion de l'écosystème

Les avis du WG-EMM à l'égard de tous les aspects du contrôle et de la gestion de l'écosystème ainsi que de l'évaluation de son état sont pris en considération sous cette question de l'ordre du jour.

i) Avis rendus par le WG-EMM

Présentation par le responsable du WG-EMM (Roger Hewitt, États-Unis) des sections pertinentes du rapport du WG-EMM, notamment des informations sur les variables environnementales, l'analyse de l'écosystème, les interactions fondées sur le krill, les unités de gestion du krill à petite échelle, l'examen du CEMP, les campagnes d'évaluation des prédateurs, les interactions fondées sur le poisson et le calmar, d'autres interactions écologiques, l'évaluation de l'écosystème, l'estimation du rendement potentiel, les limites préventives de capture, l'examen des approches de précaution et les approches tenant compte de l'écosystème suivies dans d'autres régions du monde.

ii) Gestion des zones protégées

Examen des propositions avancées par les Membres pour la révision des zones protégées à l'heure actuelle, l'établissement de nouvelles zones ou la protection de sites du CEMP dans le cadre de la mesure de conservation 18/XIX.

iii) Avis à la Commission

Le Comité scientifique rendra compte des derniers résultats, notamment de ceux de l'atelier sur la définition des unités des prédateurs (SC-CAMLR-XX, paragraphe 6.14) et des travaux d'intersession sur les unités de gestion à petite échelle (SC-CAMLR-XX, paragraphes 6.17 et 6.18).

Le Comité scientifique est chargé de rendre des avis sur toute nouvelle proposition de zones antarctiques spécialement protégées ou spécialement gérées renfermant un secteur marin (CCAMLR-XX, paragraphe 11.17 ii)-iv)).

Il est également chargé de formuler des avis scientifiques sur les mesures à prendre pour déterminer (CCAMLR-XIX, paragraphe 11.20; CCAMLR-XX, paragraphe 11.14) :

- si la désignation d'un site proposé comme zone marine protégée peut avoir un impact sur l'exploitation réelle ou possible des ressources marines en vertu de l'Article II de la Convention; et
- si le projet de plan de gestion du site proposé risque d'entraver ou de restreindre les activités ayant rapport avec la CCAMLR.

Ces avis ne devraient pas se limiter exclusivement à l'examen de ces deux critères (CCAMLR-XX, paragraphe 11.17 i)).

Le Comité scientifique souhaitera peut-être rendre d'autres avis sur l'application des dispositions de l'Article IX.2(g) de la Convention (CCAMLR-XIX, paragraphe 11.21; CCAMLR-XX, paragraphe 11.22).

4. Espèces exploitées

i) Ressources de krill

a) État et tendances

Les Membres seront invités à faire part au Comité scientifique des derniers développements et tendances des pêcheries de krill dans la zone de la Convention. Un résumé des données de capture déclarées par les Membres pour la saison 2001/02 sera fourni par le secrétariat. D'autres informations sur cette question figurent dans les rapports du WG-EMM et du WG-FSA.

b) Avis rendus par le WG-EMM

Présentation des sections pertinentes du rapport du WG-EMM par son responsable (R. Hewitt).

c) Avis à la Commission

Le Comité scientifique fournira des avis de gestion.

La Commission ayant demandé des avis sur le risque de dépassement de la limite de capture applicable aux pêcheries de krill, le secrétariat a

été chargé de revoir les mécanismes qui pourraient rendre très improbable le dépassement de cette limite (CCAMLR-XX, paragraphe 4.16).

ii) Ressources de poissons

a) État et tendances

Les Membres seront invités à faire part au Comité scientifique des derniers développements et tendances des pêcheries de poissons dans la zone de la Convention. Un résumé des données de capture déclarées par les Membres pour la saison 2001/02 sera fourni par le secrétariat. D'autres informations sur cette question figurent dans les rapports du WG-EMM et du WG-FSA.

b) Avis rendus par le WG-FSA

Présentation des sections du rapport du groupe de travail traitant de l'évaluation des ressources de poissons et des recommandations relatives à leur gestion par le responsable du WG-FSA (Inigo Everson, Royaume-Uni). Toutes les propositions avancées par les Membres sur les pêcheries nouvelles et exploratoires pour la saison 2002/03 seront examinées à la question 4 iii) de l'ordre du jour.

Examen par le Comité scientifique d'une procédure d'accès aux données sur les captures débarquées, et d'utilisation de ces données que les Membres auront soumises conformément au Système de documentation des captures de *Dissostichus* spp. (CCAMLR-XVIII, paragraphe 5.31).

c) Avis à la Commission

Le Comité scientifique rendra des avis de gestion, dont éventuellement une proposition de fermeture de la pêcherie d'*Electrona carlsbergi* dans la sous-zone 48.3 (CCAMLR-XX, paragraphe 4.21).

iii) Pêcheries nouvelles et exploratoires

a) Pêcheries nouvelles de la saison 2001/02

Le secrétariat récapitulera les activités de pêche menées dans les nouvelles pêcheries notifiées pour la saison 2001/02. Les informations sur ces pêcheries et les conclusions des délibérations du WG-FSA à cet égard seront examinées.

b) Pêcheries exploratoires de la saison 2001/02

Le secrétariat récapitulera les activités de pêche menées dans les pêcheries exploratoires notifiées pour la saison 2001/02. Les informations sur ces pêcheries et les conclusions des délibérations du WG-FSA à cet égard seront examinées.

c) Notifications de projets de pêcheries nouvelles et exploratoires pour la saison 2002/03

Examen des notifications de projets de pêcheries nouvelles et exploratoires pour la saison 2002/03, ainsi que des avis du WG-FSA.

d) Révision des limites géographiques

Le Comité scientifique examinera et rendra des avis sur la révision éventuelle de diverses limites géographiques (CCAMLR-XX, paragraphes 7.16 et 7.20).

e) Avis à la Commission

Le Comité scientifique rendra des avis sur les pêcheries nouvelles et exploratoires.

iv) Ressources de crabes

a) État et tendances

Les Membres seront invités à faire part au Comité scientifique des derniers développements et tendances des pêcheries de crabes dans la zone de la Convention. Un résumé des données de capture déclarées par les Membres pour la saison 2001/02 sera fourni par le secrétariat. D'autres informations sur cette question figurent dans le rapport du WG-FSA.

b) Avis rendus par le WG-FSA

Présentation des conclusions des discussions du groupe sur les ressources de crabes par le responsable du WG-FSA (I. Everson).

c) Avis à la Commission

Le Comité scientifique rendra des avis de gestion.

v) Ressources de calmars

a) État et tendances

Les Membres seront invités à faire part au Comité scientifique des derniers développements et tendances des pêcheries de calmars dans la zone de la Convention. Un résumé des données de capture déclarées par les Membres pour la saison 2001/02 sera fourni par le secrétariat. D'autres informations sur cette question figurent dans le rapport du WG-FSA.

b) Avis rendus par le WG-FSA

Présentation des conclusions des discussions du groupe sur les ressources de calmars par le responsable du WG-FSA (I. Everson).

c) Avis à la Commission

Le Comité scientifique rendra des avis de gestion.

5. Mortalité accidentelle

i) Mortalité accidentelle dans les pêcheries à la palangre

Présentation par le responsable du WG-IMAF *ad hoc* (John Croxall, Royaume-Uni) du compte rendu des activités qu'aura réalisées le WG-IMAF *ad hoc* pendant la période d'intersession et de la réunion de ce groupe qui se déroule dans le cadre de la réunion du WG-FSA.

Examen des recommandations du WG-IMAF *ad hoc* sur la recherche sur les oiseaux de mer, les nouvelles méthodes de pêche, la sensibilisation au problème de la mortalité accidentelle des oiseaux de mer et d'autres sujets relatifs à l'élimination de cette mortalité dans les pêcheries à la palangre.

ii) Mortalité accidentelle dans les pêcheries au chalut

Présentation par le responsable du WG-IMAF *ad hoc* (J. Croxall) du compte rendu des activités qu'aura réalisées le WG-IMAF *ad hoc* pendant la période d'intersession et de la réunion de ce groupe qui se déroule dans le cadre de la réunion du WG-FSA.

Considération d'autres informations concernant l'incidence de la mortalité accidentelle dans les pêcheries au chalut.

Examen des recommandations du WG-IMAF *ad hoc* sur la recherche sur les nouvelles méthodes de pêche, la sensibilisation au problème de la mortalité accidentelle des oiseaux de mer et d'autres sujets relatifs à l'élimination de cette mortalité dans les pêcheries au chalut.

iii) Capture accessoire associée aux autres pêcheries (krill, crabe etc.)

Examen des informations disponibles sur la recherche sur les nouvelles méthodes de pêche, la sensibilisation au problème de la mortalité accidentelle

des oiseaux de mer et d'autres sujets relatifs à l'élimination de cette mortalité dans ces pêcheries.

iv) Avis à la Commission

Le Comité scientifique rendra des avis de gestion.

6. Autres questions de contrôle et de gestion

i) Propositions d'accroissement du nombre de sites du CEMP

Examen de toutes les propositions contenues dans le rapport du WG-EMM relativement à l'accroissement du nombre de sites du CEMP.

ii) Débris marins

Les Membres sont tenus de déclarer, en fonction des demandes de données qui ont été exprimées lors de la réunion de l'année dernière, les résultats des campagnes d'évaluation des débris marins et de faire part de leurs observations relativement à la présence de ceux-ci et à leur impact sur les ressources marines vivantes de l'Antarctique (CCAMLR-XX, paragraphes 6.1 à 6.5). Le Comité scientifique étudiera les informations contenues dans les rapports qui lui auront été adressés.

Présentation d'un rapport annuel sur l'état et les tendances des débris marins par le secrétariat.

iii) Populations de mammifères et d'oiseaux marins

À sa sixième réunion, le Comité scientifique avait décidé de revoir tous les trois à cinq ans l'état des populations de mammifères et d'oiseaux marins (SC-CAMLR-VI, paragraphe 8.7). Le dernier examen de cette question date de 2000.

iv) Avis à la Commission

Le Comité scientifique rendra des avis de gestion sur le statut de toute proposition concernant le CEMP, les débris marins et la révision de l'état des populations de mammifères et d'oiseaux marins.

7. Gestion dans des conditions d'incertitude quant à la taille du stock et au rendement admissible

À la demande répétée de la Commission, la discussion de cette question est portée à l'ordre du jour permanent du Comité scientifique (CCAMLR-XIII, paragraphe 10.4).

Quelques questions à examiner à la présente réunion :

- étude de toutes les notifications de projet de pêche en fonction de la structure régulatrice pour vérifier que tous les éléments ont bien été révisés (CCAMLR-XX, paragraphe 10.3); et
- formulation d'avis fondés sur l'examen par le secrétariat du système de numérotage des mesures de conservation ainsi que de l'ordre de présentation de ces mesures et des résolutions dans la *Liste officielle des mesures de conservation en vigueur* (CCAMLR-XX, paragraphes 10.4 à 10.8).

Le Comité scientifique rendra des avis de gestion.

8. Exemption pour la recherche scientifique

Examen de tout fait nouveau concernant l'application de la mesure de conservation 64/XII, ainsi que des propositions définissant le seuil minimum de la capture envisagée à notifier (CCAMLR-XX, paragraphe 4.31).

Le Comité scientifique rendra des avis de gestion, si besoin est.

9. Collaboration avec d'autres organisations

i) Coopération avec le Système du traité sur l'Antarctique

Compte rendu du président sur la cinquième réunion du Comité pour la protection de l'environnement (CPE), organe du traité sur l'Antarctique.

Examen de la coopération avec le SCAR par le Comité scientifique, compte tenu des rapports soumis par l'observateur de cette organisation et par le responsable des affaires du SCAR au sein de la CCAMLR.

ii) Rapports des observateurs d'autres organisations internationales

Présentation des rapports des représentants, en qualité d'observateurs, des organisations internationales, à savoir l'ASOC, la CCSBT, la CIB, la CICTA, la CITT, la COI, le CPE, la CPS, la CPPS, la FAO, la FFA, le SCAR, le SCOR, la PNUE et l'UICN.

iii) Rapports des représentants aux réunions d'autres organisations internationales

Présentation des rapports des représentants désignés par le Comité scientifique pour assister aux réunions d'autres organisations internationales en 2001/02 (SC-CAMLR-XX, paragraphe 11.26).

iv) Coopération future

Examen par le Comité scientifique de l'évolution de sa coopération avec d'autres organisations internationales et de toute proposition de coopération adressée au Comité scientifique en fonction des alinéas i) et ii) ci-dessus.

Nomination des observateurs qui participeront aux réunions d'autres organisations internationales de 2002/03. Un calendrier des réunions internationales connues, présentant de l'intérêt pour le Comité scientifique, a été compilé par le secrétariat.

Examen par le Comité scientifique des invitations à adresser aux organisations internationales pour qu'elles assistent à titre d'observatrices à la prochaine

réunion du Comité scientifique et de ses groupes de travail qui se tiendront pendant la période d'intersession de 2002/03.

10. Budget de 2003 et prévisions budgétaires pour 2004

Les conséquences financières des décisions prises aux questions 2 à 13 de l'ordre du jour seront prises en compte dans la préparation du budget détaillé du Comité scientifique pour 2003. Ce budget sera fondé sur le coût des projets en cours et celui des nouvelles propositions considérées à la réunion du Comité scientifique. Les prévisions budgétaires pour 2004 seront également examinées.

11. Avis au SCOI et au SCAF

Le Comité scientifique récapitulera pour la Commission les recommandations qu'il aura formulées à l'intention du SCOI et du SCAF sur des questions pertinentes à leurs travaux.

12. Activités soutenues par le secrétariat

i) Gestion des données

Examen des besoins du secrétariat en matière de gestion des données. Compte rendu du directeur des données sur les mesures prises pour garantir l'intégrité de la banque de données de la CCAMLR (SC-CAMLR-XVI, paragraphe 10.14).

ii) Publications

Le neuvième volume de *CCAMLR Science* sera publié juste avant CCAMLR-XXI. Le président du comité de rédaction avisera de tout changement qu'il conviendra d'apporter à la politique de rédaction de *CCAMLR Science*.

Le Comité scientifique avisera la Commission des besoins à venir en ce qui concerne les publications de la CCAMLR.

13. Activités du Comité scientifique

i) Activités de la période d'intersession 2002/03

Examen des activités de la période d'intersession de 2002/03 du Comité scientifique en vue de garantir que les dates et lieux de réunion des groupes de travail sont convenus, que les conditions de présentation des données au secrétariat dans les délais imposés sont bien comprises et que les missions du président, des responsables des groupes de travail, des Membres et du secrétariat et leur délai d'exécution sont clairement définis.

Compte tenu des avis rendus par les responsables des groupes de travail et conformément à l'article 2 du Règlement intérieur du Comité scientifique, ce comité décidera s'il convient d'inviter des scientifiques et autres experts aux réunions d'intersession de ses groupes de travail.

ii) Révision de l'ordre du jour du Comité scientifique

Le Comité scientifique poursuivra l'examen du format des ordres du jour des prochaines réunions à la lumière de l'évolution de ses tâches et des avis qu'il doit rendre chaque année à la Commission. Le Comité scientifique tiendra compte des avis du WG-EMM et du WG-FSA sur cette question.

iii) Invitation des observateurs à la prochaine réunion

Le Comité scientifique considère l'invitation des observateurs à la prochaine réunion.

Il examine également la demande de participation de l'ASOC aux réunions des organes subsidiaires du Comité scientifique.

iv) Prochaine réunion

Des dispositions provisoires ont été prises pour que les prochaines réunions du Comité scientifique et de la Commission se tiennent à Hobart, du 27 octobre au 7 novembre 2003. L'examen des dispositions à prendre pour les futures réunions est à l'ordre du jour de la Commission.

14. Élection du président du Comité scientifique

Élection du président du Comité scientifique pour un mandat de deux réunions ordinaires (2003 et 2004) en vertu de la règle 8 du Règlement intérieur du Comité scientifique.

15. Autres questions

Examen d'autres questions convenues par le Comité scientifique.

16. Adoption du rapport de la vingt et unième réunion du Comité scientifique

Le Comité scientifique adoptera le rapport de la vingt et unième réunion.

17. Clôture de la réunion.